

AVIS D'ÉBULLITION DE L'EAU POUR LES UTILISATEURS DE L'AQUEDUC DU VILLAGE



Veillez prendre note qu'un avis d'ébullition est émis à la suite des travaux de réparation de la fuite d'eau sur le réseau d'aqueduc du village.

En conséquence, un avis d'ébullition est émis à compter du 11 avril 2018 15h00 et ce jusqu'à nouvel ordre.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

René Savard

Directeur général et secrétaire-trésorier / 2018-04-11